

Vote électronique

élections professionnelles au GPF SNCF

L'UNSA-Ferroviaire signe et valide l'accord !



Paris, le 24 octobre 2017

L'UNSA-Ferroviaire a signé et validé « l'accord collectif sur le vote électronique ». Il est important d'avoir à l'esprit que la loi Travail prévoit que l'employeur puisse décider seul de recourir au vote électronique pour l'élection des représentants du personnel. Cette disposition, qui fait déjà l'objet d'un décret paru au Journal Officiel, est en vigueur dès à présent dans les Entreprises.

Ceci pour de multiples raisons :

- ✓ un meilleur service pour les électeurs, avec une sécurité renforcée et une mise en service simple,
- ✓ un gain de temps dans la procédure électorale, tout en respectant le cadre réglementaire et la traçabilité des différentes étapes du vote,
- ✓ une diminution des coûts liés à l'organisation de l'élection et à la mobilisation des électeurs,
- ✓ un allègement très significatif de la charge de travail des Pôles RH, allant de la conception au déroulé des élections, qui au passage ne sont pas des tâches à grande valeur ajoutée,
- ✓ des résultats ayant une fiabilité supérieure à ceux proposés par les systèmes de vote papier (nécessitent du comptage manuel) avec des résultats affichés en quelques minutes,
- ✓ une suppression des urnes et des dépouillements papier fastidieux, au bénéfice d'un dépouillement immédiat, fiable et sans effort,
- ✓ des possibilités de vote assouplies, pour une meilleure participation : possibilité de voter de chez soi, du bureau, de son établissement, de son Smartphone, du bout du territoire,
- ✓ un impact moindre sur les capacités de production et la qualité de service les jours de vote.

Par cette signature et ses échanges, l'UNSA-Ferroviaire a toujours marqué son intérêt pour ce mode de scrutin moderne, plébiscité depuis de nombreuses années par les salarié(e)s. La prise en compte des remarques de nombreux agents des services RH a également influé sur notre décision.

Bien évidemment, les périmètres et les modalités du déroulement des futures élections au GPF SNCF seront discutés ultérieurement au national et en région, le moment venu.



UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS
Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65
E-mail : federation@unsa-ferroviaire.org



Vote électronique

élections professionnelles au GPF SNCF

**L'UNSA-Ferroviaire incarne le syndicalisme moderne
en validant l'accord d'Entreprise !**

